

Cote du document: EB 2019/128/R.32/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 7 d) iv) b)
Date: 11 décembre 2019
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette et de prêt

République démocratique du Congo

Programme d'appui au développement rural inclusif et résilient

Numéro du projet: 2000002386

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Lisandro Martin
Directeur régional
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Abdelhaq Hanafi
Directeur de pays
téléphone: +39 06 5459 2684
courriel: a.hanafi@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-huitième session
Rome, 10-12 décembre 2019

Pour: **Approbation**

Table des matières

Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés	2
II. Description du programme	2
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	2
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	4
D. Alignement, appropriation et partenariats	4
E. Coût, avantages et financement	4
III. Risques	9
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	10
C. Classement au regard des risques climatiques	11
D. Soutenabilité de la dette	11
IV. Exécution	11
A. Cadre organisationnel	11
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	12
C. Plans d'exécution	12
V. Instruments et pouvoirs juridiques	13
VI. Recommandation	13

Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique

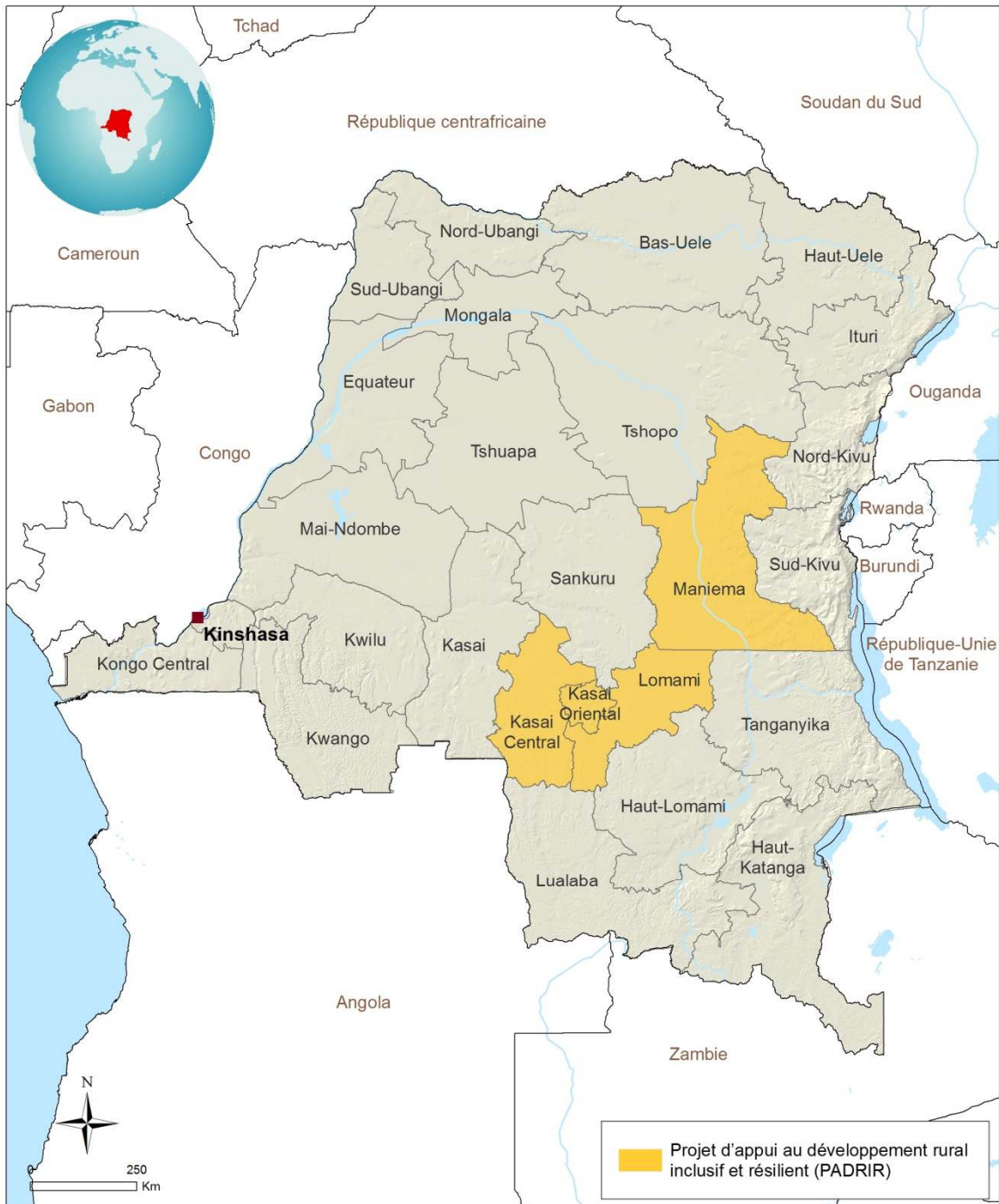
Équipe d'exécution du programme

Directeur régional:	Lisandro Martin
Directeur de pays:	Abdelhaq Hanafi
Responsable technique du programme:	Ephraim Balemba
Responsable des finances:	Virginia Cameron
Spécialiste climat et environnement:	Pathe Sene
Juriste:	Paul Édouard Clos

Sigles et acronymes

BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
Fonds de l'OPEP	Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole
ODD	Objectif de développement durable
OP	Organisation paysanne
OPF	Organisation paysanne faitière
PIRAM	Programme intégré de réhabilitation de l'agriculture dans la province du Maniema
PTBA	Plan de travail et budget annuel
UNCP	Unité nationale de coordination du programme
UCP	Unité provinciale de coordination

Carte de la zone du programme



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 24-10-2019

Résumé du financement

Institution initiatrice:	Fonds international de développement agricole (FIDA)
Emprunteur/bénéficiaire:	République démocratique du Congo
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du programme	130,46 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	26,64 millions d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Conditions particulièrement favorables. Exempt d'intérêts mais assorti d'une commission de 1,54% l'an et d'un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal du prêt sera remboursé à un taux de 4,5% du montant total du principal per annum à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année trente (30), et à un taux de 1% du montant total du principal per annum à partir de l'année trente et un (31) et jusqu'à l'année quarante (40).
Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette:	9,86 millions d'USD
Cofinanceurs:	Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) Fonds de l'OPEP pour le développement international
Montant du cofinancement:	BADEA: 50,74 millions d'USD Fonds de l'OPEP: 25,19 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Prêts
Contribution de l'Emprunteur/ du bénéficiaire:	14,69 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	3,34 millions d'USD
Déficit de financement:	s.o.
Montant du financement du FIDA destiné à l'action climatique:	13,77 millions d'USD
Institution coopérante:	FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 48.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. Avec un revenu national brut par habitant de 450 USD en 2017, la République démocratique du Congo est classée parmi les pays à faible revenu. Les crises politiques et les conflits armés qui se sont succédé depuis l'indépendance ont fragilisé l'État. En milieu rural, plus de 82% de la population vit sous le seuil de pauvreté; 76% des ménages ruraux souffrent d'insécurité alimentaire; 43% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique, et 8% de malnutrition aiguë et d'insuffisance pondérale.
2. Avec le retour progressif de la paix et du processus démocratique, le pays renaît, grâce à la croissance économique portée par le secteur minier. Bien que de façon erratique, le PIB a augmenté de 73% entre 2010 et 2018. Le potentiel agricole du pays est considérable, avec près de 110 millions d'hectares de terres arables non forestières, dont seuls 10% sont mis en valeur. L'amélioration de la productivité agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la structuration des chaînes de valeur sont au centre des politiques du Gouvernement actuel. Le FIDA contribuera à la mise en œuvre de ces politiques au moyen du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2019-2024 et du présent programme.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

3. Conformément aux engagements en matière de transversalisation pris au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA, le Programme d'appui au développement rural inclusif et résilient (PADRIR) a été classé comme:
 - axé sur la question climatique;
 - axé sur la nutrition;
 - axé sur les jeunes.
4. *Genre et inclusion sociale.* L'indice d'inégalité de genre du pays est de 0,663, ce qui place le pays à la 153e place sur 159. Les femmes sont parmi les principales victimes de l'instabilité et des conflits qui touchent le pays. L'écart de productivité entre les hommes et les femmes est lié à un accès inégal aux facteurs de production, à la formation et aux services financiers. Le PADRIR cible 60% de femmes par des appuis précis destinés à favoriser leur autonomisation.
5. Avec l'extension de l'agriculture et la déforestation, les Pygmées se sentent menacés et envahis sur leur "territoire". Leur sentiment d'exclusion est à l'origine de tensions intercommunautaires parfois violentes. Un plan d'action permettant leur participation active au programme sera élaboré au démarrage.
6. *Jeunesse.* La population de la République démocratique du Congo est jeune, avec plus de 68% de moins de 25 ans, dont la majorité vit dans des zones rurales (plus de 60%). L'insécurité de l'emploi et le chômage entraînent une marginalisation des jeunes qui comporte des risques importants. Les différents maillons des chaînes de valeur appuyées par le programme leur fourniront des possibilités d'emploi et de revenus.
7. *Nutrition.* La sous-alimentation n'est pas simplement un problème de pauvreté. Les enfants sont sous-alimentés dans 26% des ménages, même les plus riches, du fait d'un accès limité à une nourriture équilibrée, aux soins et à l'information.

Le PADRIR prévoit ainsi la mise en place de centres d'éducation nutritionnelle, et le développement du maraîchage et l'appui à des chaînes de valeur à grande valeur nutritionnelle.

8. *Changements climatiques.* Les effets des changements climatiques (pluies et inondations extrêmes, prolongation de la sécheresse) sont de plus en plus visibles. Les petits producteurs y sont particulièrement vulnérables et le PADRIR prévoit la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation pour renforcer leur résilience climatique.

Justification de l'intervention du FIDA

9. Malgré des résultats mitigés, le Fonds a acquis une certaine expérience dans l'appui aux petits producteurs et aux ruraux pauvres. Les cinq programmes les plus récents visaient à soutenir la relance de la production agricole, de l'élevage et de la pêche, à améliorer l'accès aux services de santé de base et à l'eau potable, à réhabiliter des routes de desserte agricoles, à améliorer l'accès aux marchés et à renforcer les capacités des acteurs.
10. L'évaluation de la stratégie et du programme de pays couvrant la période 2003-2015 menée par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a montré un impact positif dans la lutte contre la pauvreté rurale malgré un contexte national très difficile. La réhabilitation des infrastructures routières et des services sociaux a eu des effets immédiats. Cependant, l'impact global a été limité par des problèmes récurrents de gestion, des coûts de fonctionnement élevés dus à l'enclavement et l'étendue des zones d'intervention, ainsi que par la faiblesse des services publics. IOE a recommandé de consolider les acquis et de réintroduire l'objectif d'amélioration de l'accès aux services sociaux.

B. Enseignements tirés

11. Les principales leçons tirées de la mise en œuvre du programme de pays du FIDA sont les suivantes:
 - a) Dans le contexte de grande fragilité du pays, *il faut des opérations simples, réalistes et flexibles* que l'on puisse adapter rapidement à tout changement de circonstances au niveau national, provincial et local;
 - b) *La faiblesse des institutions de l'État et les problèmes de gouvernance ont affecté négativement la mise en œuvre et les résultats des programmes*, notamment en raison des manquements graves en matière de gestion financière, de planification, de passation de marchés;
 - c) *L'amélioration de la gouvernance doit s'appuyer sur la participation des populations rurales.* Le retour d'information des acteurs et bénéficiaires doit être systématiquement pris en compte dans le choix des activités et leur suivi, la sélection et l'évaluation des prestataires;
 - d) *L'ancrage local et un ciblage opérationnel sont indispensables* pour limiter les risques d'exclusion des populations les plus vulnérables et d'accaparement par les élites locales, à leur propre avantage.

II. Description du programme

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

12. L'objectif global du PADRIR est, conformément aux objectifs stratégiques du COSOP, de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration des revenus, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la résilience des bénéficiaires. Son objectif de développement est d'améliorer durablement la productivité et la compétitivité des chaînes de valeur de trois groupes de spéculations qui concourent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à la diversification des revenus dans les zones du programme. Le programme comprend trois composantes qui permettront d'atteindre les objectifs visés:

- i) l'appui à la production, commercialisation et structuration des filières; ii) le développement d'infrastructures climatiquement rationnelles; iii) la coordination, le suivi-évaluation et la gestion des connaissances.
13. *Portée.* Le programme bénéficiera à environ 15% de la population des bassins ciblés, soit 2 464 000 personnes (410 667 ménages), grâce aux investissements dans les routes, les infrastructures sociales, les intrants agricoles et les services. Il contribuera également à: i) améliorer la situation économique de 330 800 personnes (revenus, et diversité alimentaire et nutritionnelle); ii) accroître de 50% la productivité des principales cultures vivrières ciblées; iii) appuyer l'entrepreneuriat pour 2 000 jeunes et 1 600 femmes. Conformément aux objectifs stratégiques du FIDA, il permettra: i) une augmentation de 80% de la production de ces cultures; ii) la formation en technique post récolte de 56 800 personnes; iii) le renforcement de la résilience et des capacités de 45 440 producteurs.
 14. *Zone d'intervention.* Le programme sera mis en œuvre dans quatre provinces, retenues en concertation avec le Gouvernement: le Maniema, qui abrite actuellement le Programme intégré de réhabilitation de l'agriculture dans la province du Maniema (PIRAM), le Lomami, le Kasai oriental et le Kasai central. Toutes ont connu l'insécurité, notamment la présence de plusieurs groupes armés qui ont entraîné des déplacements de population et l'accroissement de la vulnérabilité des ruraux. Ces zones font aussi face à des bouleversements du calendrier agricole dus aux perturbations climatiques, ainsi qu'aux pertes occasionnées par les maladies et les ravageurs.
 15. Trois groupes de cultures vivrières sont ciblés: i) le manioc, le riz et le maïs, pour développer les chaînes de valeur; ii) l'arachide, le niébé et le soja, pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle; iii) le maraîchage, l'aquaculture, l'aviculture, l'apiculture et l'élevage, pour diversifier les revenus.
 16. Pour s'assurer de l'inclusion effective des femmes et des jeunes, une discrimination positive sera appliquée: au moins 60% des bénéficiaires seront des femmes et 35%, des jeunes.

B. Composantes, résultats et activités

17. Le PADIR comprendra les composantes suivantes: i) appui à la production, commercialisation et structuration des filières résilientes aux changements climatiques; ii) développement d'infrastructures climatorésilientes; iii) gestion et coordination du programme.

La composante 1 est structurée en quatre sous-composantes: i) intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes; ii) amélioration des activités post récoltes et mise en marché des produits; iii) renforcement des capacités techniques des organisations paysannes et organisations paysannes faitières (OP/OPF), des services publics et d'autres acteurs; iv) appui et incitation au développement du secteur privé et de la finance rurale inclusive. La composante touchera directement 56 800 ménages, soit 330 800 personnes. Elle permettra de structurer de 800 à 1 200 OP et de les organiser en unions paysannes. Elle accompagnera aussi 1 600 activités rémunératrices gérées par des femmes et 2 000 microentreprises rurales de jeunes.

La composante 2 est structurée en trois sous-composantes: i) réhabilitation des infrastructures de desserte agricole (1 530 km de routes et ponts); ii) construction d'infrastructures de marché et d'énergie renouvelable (44 entrepôts, marchés de produits agricoles, hangars de transformation, 14 microcentrales hydroélectriques et kits de panneaux solaires); iii) réhabilitation/construction d'infrastructures sociales respectueuses de l'environnement (180 sources/forages/adduction d'eau potable, 68 centres de santé/hôpitaux, 35 centres nutritionnels, 70 écoles primaires et secondaires).

La composante 3 couvre l'ensemble des activités relatives à la gestion axée sur les résultats (planification, gestion administrative et fiduciaire, et suivi-évaluation, communication et capitalisation) et la coordination opérationnelle.

C. Théorie du changement

18. La conception du PADRIR est fondée sur l'hypothèse d'une transformation profonde et positive des zones rurales destinée à améliorer durablement les conditions de vie de la population rurale et à contribuer au développement économique de sa zone de couverture. Elle repose sur un modèle de développement inclusif promouvant la mise en place d'infrastructures de base destinées à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le désenclavement du territoire pour l'accès aux marchés, la création d'emplois et de revenus des ménages, notamment les plus vulnérables, femmes, jeunes, peuples autochtones, par le développement de filières agricoles porteuses orientées vers le marché et le renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations.

D. Alignement, appropriation et partenariats

19. Les objectifs du PADRIR sont en adéquation avec les politiques et stratégies nationales ainsi qu'avec le COSOP 2019-2024 et le Cadre stratégique 2016-2025 du FIDA. Le programme est cohérent avec les objectifs stratégiques 1 (renforcer les capacités productives), 2 (intégration du marché) et 3 (viabilité environnementale et résilience) du Cadre stratégique. Il contribuera également à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en particulier l'ODD 1 (pas de pauvreté) et l'ODD 2 (faim "zéro").
20. Le PADRIR est conforme aux autres politiques du FIDA – égalité des sexes, ciblage, finance rurale, lutte contre les changements climatiques, plan d'action en faveur des jeunes – et à la Stratégie de collaboration avec le secteur privé.
21. *Partenaires de mise en œuvre.* L'exécution du PADRIR reposera sur un dispositif d'appui à la mise en œuvre comprenant: i) la collaboration institutionnelle étroite avec les services publics à vocation pérenne pour un ancrage local efficace, garant de durabilité et de réussite des interventions, et avec les services techniques de l'État, en particulier au niveau des provinces; ii) les prestations axées sur la performance avec des opérateurs d'appui technique et des ONG. Au niveau provincial, une collaboration sera instaurée avec les inspections provinciales des ministères techniques et les autorités locales: gouverneurs des provinces, administrateurs des territoires, chefs des secteurs et chefs coutumiers.
22. Sur la base de contrats de performance clairs, le programme fera appel à des opérateurs spécialisés compétents, privés ou associatifs, pour les études de faisabilité, la facilitation de proximité, la formation des acteurs, l'assistance en maîtrise d'ouvrage. Le recours aux prestataires spécialisés sera motivé par la nécessité de garantir l'efficacité de la mise en œuvre et de tirer profit de leur savoir-faire, réseau de relations et compétences, pour obtenir des résultats de qualité et gagner en efficience.

E. Coût, avantages et financement

Coût du programme

23. Le coût total du programme est de 130,46 millions d'USD [215,257 milliards de francs congolais (CDF)] sur 7 ans. Le coût de base est estimé à 117,7 millions d'USD (194,189 milliards de CDF), soit 90% du coût total. Les imprévus physiques et financiers sont estimés à 10% des coûts totaux. Les coûts récurrents représentent 9% des coûts totaux.
24. Les composantes 1 "Appui à la production, commercialisation et structuration des filières résilientes aux changements climatiques" et 2 "Développement d'infrastructures rurales climatorésilientes" ont été partiellement comptabilisées comme financements consacrés à l'action climatique. Selon les méthodes des

banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'action climatique (adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets), le montant total du financement FIDA consacré à l'action climatique pour ce projet est estimé à 13 767 950 USD, soit 38% de l'investissement total du Fonds.

Tableau 1
Coût du programme par composante et sous-composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante/sous-composante	Gouvernement		Bénéficiaires		FIDA		BADEA		Fonds de l'OPEP		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Appui à la production, commercialisation et structuration des filières												
1.1 Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes	-	-	367	4,7	7 476	95,3	-	-	-	-	7 843	6
1.2 Amélioration des activités post récoltes et mise en marché des produits	-	-	39	1	3 820	99	-	-	-	-	3 858	3
1.3 Renforcement des capacités techniques des OP et des services publics	-	-	-	-	7 941	100	-	-	-	-	7 941	6,1
Sous-total	-	-	405	2,1	19 236	97,9	-	-	-	-	19 642	15,1
2. Développement d'infrastructures rurales climatorésilientes												
2.1 Infrastructures de desserte climatorésilientes	9 319	15,9	-	-	3 213	5,5	26 822	45,9	19 119	32,7	58 473	44,8
2.2 Infrastructures de marché climatorésilientes	484	11,4	643	15,2	395	9,4	2 193	51,9	513	12,1	4 227	3,2
2.3 Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement et climatorésilientes	3 036	11,2	2 292	8,5	2 967	11	16 130	59,6	2 625	9,7	27 051	20,7
2.4 Infrastructures d'énergie renouvelable	-	-	-	-	695	11,3	5 357	87,4	78	1,3	6 130	4,7
Sous-total	12 839	13,4	2 935	3,1	7 270	7,6	50 502	52,7	22 335	23,3	95 882	73,5
3. Coordination, suivi-évaluation et gestion des connaissances												
3.1 Coordination et gestion	1 815	15,5	-	-	7 695	65,9	155	1,3	2 016	17,3	11 682	9
3.2 Suivi-évaluation de la gestion des connaissances et de la communication	41	1,5	-	-	1 708	63,9	82	3,1	843	31,5	2 674	2
3.3 Renforcement de la capacité de gestion	-	-	-	-	581	100	-	-	-	-	581	0,4
Sous-total	1 855	12,4	-	-	9 985	66,8	237	1,6	2 859	19,1	14 936	11,4
Total	14 694	11,3	3 341	2,6	36 491	28	50 739	38,9	25 194	19,3	130 459	100

Tableau 2

Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement

(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Gouvernement		Bénéficiaires		FIDA		BADEA		Fonds de l'OPEP		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Dépenses d'investissement												
1. Travaux	11 396	14,8	2 963	3,8	5 929	7,7	38 064	49,4	18 719	24,3	77 070	59,1
2. Véhicules	345	23,1	-	-	631	42,2	155	10,4	362	24,3	1 493	1,1
3. Équipements et matériels	380	2,1	272	1,5	6 765	37,1	9 341	51,2	1 480	8,1	1 8239	14
4. Biens non durables	-	-	106	2,6	3 927	97,4	-	-	-	-	4 033	3,1
5. Services	33	0,5	-	-	5 772	89,1	265	4,1	405	6,3	6 475	5
6. Consultants	540	6,4	-	-	4 836	57,3	1 847	21,9	1 214	14,4	8 437	6,5
7. Formation	530	19,5	-	-	607	22,4	985	36,3	592	21,8	2 715	2,1
Total coûts d'investissement	13 224	11,2	3 341	2,8	28 466	24	50 658	42,8	22 772	19,2	11 8461	90,8
II. Dépenses renouvelables												
A. Fonctionnement	1 470	39	-	-	1 391	36,9	82	2,2	823	21,9	3 766	2,9
B. Salaires et indemnités	-	-	-	-	6 634	80,6	-	-	1 599	19,4	8 232	6,3
Total des dépenses renouvelables	1 470	12,3	-	-	8 025	66,9	82	0,7	2 422	20,2	11 998	9,2
Total	14 694	11,3	3 341	2,6	36 491	28	50 739	38,9	25 194	19,3	130 459	100

Tableau 3
Coût du programme par composante (et sous-composante) et par année
(en milliers d'USD)

Composante et sous-composante	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Total
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
1. Appui à la production, commercialisation et structuration des filières								
1.1 Intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes	-	3 130	2 034	1 237	778	625	38	7 843
1.2 Amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits	489	1 540	972	208	212	216	221	3 858
1.3 Renforcement des capacités techniques des OP et des services publics	1 890	1 861	1 411	1 070	1 091	618	-	7 941
Sous-total	2 380	6 531	4 417	2 515	2 082	1 460	259	19 642
2. Développement d'infrastructures rurales climatorésilientes								
2.1 Infrastructures de desserte climatorésilientes	992	38 584	5 181	4 226	4 232	4 039	1 219	58 473
2.2 Infrastructures de marché climatorésilientes	-	619	864	1 357	1 263	124	-	4 227
2.3 Infrastructures sociales respectueuses de l'environnement et climatorésilientes	2 495	7 047	7 188	6 475	1 904	1 942	-	27 051
2.4 Infrastructures d'énergie renouvelable	849	1 036	1 145	1 128	1 034	938	-	6 130
Sous-total	4 337	47 286	14 379	13 186	8 433	7 042	1 219	95 882
3. Coordination, suivi-évaluation et gestion des connaissances								
3.1 Coordination et gestion	2 851	1 368	1 391	1 680	1 439	1 464	1 489	11 682
3.2 Suivi de l'évaluation, de la gestion des connaissances et de la communication	411	346	353	408	367	368	420	2 674
3.3 Renforcement de la capacité de gestion	110	112	114	59	61	62	63	581
Sous-total	3 372	1 826	1 858	2 147	1 867	1 894	1 972	14 936
Total	10 089	55 643	20 654	17 848	12 382	10 396	3 449	130 459

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

25. Le plan de financement se présente comme suit: i) FIDA pour un montant total de 36,5 millions d'USD (28% du coût total) dont 26,64 millions d'USD (73%) sous forme de prêt et 9,86 millions d'USD (27%) sous forme de don; ii) un prêt BADEA d'un montant de 50,7 millions d'USD (38,9%); iii) un prêt Fonds de l'OPEP à hauteur de 25,2 millions d'USD (19,3%). Les bénéficiaires du programme contribueront pour un montant total minimum équivalent à 3,3 millions d'USD (2,5%) sous forme d'apport en nature pour les travaux et activités. Le Gouvernement apportera l'équivalent de 14,7 millions d'USD (11,3%) sous forme d'exonération de droits et de taxes, et autres contributions.
26. Les principales catégories de décaissement du FIDA iront aux travaux, équipements/matériels et services. Environ 22% du financement FIDA sera destiné aux dépenses renouvelables. Les fonds du FIDA seront versés sur un compte désigné géré par l'Unité nationale de coordination du programme (UNCP), et des comptes opérationnels seront ouverts en monnaie locale à l'intention des unités provinciales, afin qu'elles puissent gérer des avances octroyées par l'UNCP. Les arrangements bancaires concernant les financements des autres bailleurs (BADEA et Fonds de l'OPEP) suivront leurs procédures respectives afin d'assurer une traçabilité claire des dépenses. Des goulets d'étranglement des décaissements risquent de se produire si la justification des avances à l'UNCP est retardée.

Résumé des avantages et analyse économique

27. Le taux de rentabilité économique interne est estimé à 20,6%, soit un taux largement supérieur au coût d'opportunité du capital considéré (9%), avec une valeur actuelle nette positive de près de 72 milliards de CDF (46,9 millions d'USD). Ce résultat est très positif sachant que certains bénéfices difficilement quantifiables n'ont pas pu être pris en compte, notamment pour ce qui est de l'amélioration des conditions de vie des ménages et de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, des effets induits des actions de renforcement des capacités sur d'autres activités économiques hors programme et des bénéfices résultant des investissements dans les infrastructures rurales sociales. L'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse des résultats obtenus face aux variations de coûts et bénéfices.

Stratégie de sortie et durabilité

28. Les acquis du PIRAM seront consolidés dans le Maniema, puis seront capitalisés et mis à l'échelle dans les provinces voisines. La durabilité est fondée sur le renforcement des capacités des acteurs pour la poursuite de la fourniture de services adaptés aux besoins des groupes cibles dans les chaînes de valeur. Le renforcement des capacités techniques et de la gestion des différents acteurs publics à vocation pérenne, privés ou associatifs contribuera à assurer la durabilité de l'offre de services ainsi que la maintenance et la bonne gestion des infrastructures et routes.

III. Risques

A. Risques et mesures d'atténuation

29. Les principaux risques concernant la mise en œuvre du PADRIR sont liés à: l'instabilité politique, la mauvaise gouvernance, les dépenses renouvelables élevées du programme, ainsi que les conflits sociaux et politiques, susceptibles de perturber la vie économique et sociale du pays et de ralentir les investissements publics et privés. Les problèmes de gestion des projets ont nui à la performance et aux résultats du programme du FIDA dans le pays. Les risques liés à la dégradation de l'environnement et aux effets des changements climatiques sont, eux aussi, importants.

Tableau 4
Risques et mesures d'atténuation

<i>Risques</i>	<i>Évaluation du risque</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Instabilité politique. Insécurité dans les provinces ciblées	Élevé	Participation avec les autres partenaires techniques et financiers à la concertation sur les politiques Ciblage géographique et investissements en concertation avec le personnel de police et de sécurité de l'ONU dans le pays
Obstacles à une croissance inclusive.	Modéré	Poursuite des réformes du Fonds monétaire international pour consolider la stabilité macroéconomique et parvenir à une croissance inclusive Contribution du FIDA à la concertation sur les politiques
L'allocation au développement agricole et rural représente 3% du budget national.	Modéré	Concertation sur les politiques. Flexibilité des interventions. Contrepartie fondée sur les exonérations des taxes et les apports en nature de l'État pour éviter des crises de trésorerie.
Difficulté de recrutement et de conservation d'un personnel qualifié	Élevé	Personnel recruté de manière compétitive avec l'aide d'un cabinet international indépendant; contrats de performance; plan de formation périodique du personnel fiduciaire, assistance technique spécialisée ponctuelle
Non-matérialisation ou retard du cofinancement; délais d'entrée en vigueur, retard au démarrage; mauvaise gouvernance et gestion financière entraînant des dépenses non admissibles/suspension; exigences multiples des bailleurs; mécanismes bancaires complexes.	Élevé	Centralisation de la fonction au niveau de l'UNCP; assistance technique pour la mise en place d'un cadre de gestion financière solide et pour le recrutement et la formation de personnel financier qualifié et expérimenté soumis à des évaluations annuelles; harmonisation des modèles de rapports financiers des différents bailleurs; parachèvement d'un manuel d'exécution du projet avant le démarrage; présentation trimestrielle de rapports financiers multibailleurs; conventions avec les structures de l'État et contrats avec des prestataires fondés sur la performance; suivi rapproché des contrats par le FIDA; dispositifs d'audit renforcés, service d'audit interne sous-traité à un prestataire qualifié; supervision biannuelle.
Passation des marchés: non-maîtrise des procédures de passation des marchés dans un environnement dominé par la corruption pouvant entraîner des dépenses non admissibles	Modéré	Recrutement d'un responsable de passation des marchés par un cabinet international et selon les termes de référence validés par le FIDA. Suivi et formation par le responsable de passation des marchés au niveau de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre. Le manuel des procédures doit clairement stipuler les règles de passation des marchés, conformément aux directives du FIDA et aux procédures nationales.
Incidences environnementales ou sociales	Modéré	Application de la règle de sécurité "Ne pas causer de préjudice" pour faire face aux risques sociaux et environnementaux. Actions spécifiques destinées à réduire la vulnérabilité à l'érosion et aux inondations, et accès à l'énergie durable et propre, infrastructures climatiquement rationnelles et durables.
Le projet peut avoir, dans une certaine mesure, des incidences sociales.	Faible	Application de la règle de sécurité "Ne pas causer de préjudice", approche inclusive impliquant les groupes vulnérables, transparence
Risque global	Modéré	

B. Catégorie environnementale et sociale

30. Le PADRIR est classé dans la catégorie B et ne devrait pas avoir d'impacts environnementaux et sociaux négatifs. On mènera des actions d'agroforesterie et de réhabilitation des écosystèmes afin de promouvoir des pratiques de gestion durable des ressources naturelles plus résilientes aux changements climatiques.
31. Aucune réinstallation involontaire n'est envisagée. Le projet vise à favoriser une meilleure intégration des jeunes, des femmes et des peuples autochtones tout au long de la chaîne de valeur. Conformément au classement des projets dans la catégorie B et aux réglementations nationales et internationales, l'aménagement du territoire concerne une superficie inférieure à 100 ha par communauté.

32. Environ 1 300 km de routes rurales seront réhabilités, dont 230 km au moyen du financement du FIDA et le reste par le Fonds de l'OPEP et la BADEA. La longueur des routes construites sur les fonds du FIDA sera inférieure à 10 km par site. Toutes les routes d'une longueur supérieure à 10 km seront financées par le Fonds de l'OPEP et la BADEA. Ces organisations, fortes de compétences et d'une longue expérience en la matière, assureront la supervision et l'application des mesures de sauvegarde sur ces routes de plus de 10 km. Les mesures de sauvegarde du Fonds arabe pour le développement économique et social seront appliquées pour les fonds de la BADEA et du Fonds de l'OPEP.
33. Un cadre et un plan de gestion environnemental et social ont été établis: on y propose les mesures d'atténuation nécessaires pour un budget de 1 165 000 USD. Le PADRIR ne prévoit pas d'activités de catégorie A. Tout changement survenant au cours de la mise en œuvre qui pourrait entraîner une recatégorisation devra être soumis pour examen au Comité de l'évaluation et approuvé par le Conseil d'administration.

C. Classement au regard des risques climatiques

34. Le PADRIR est classé comme présentant un risque climatique modéré suivant l'échelle des catégories de risques climatiques du FIDA. La variabilité et les changements climatiques vont probablement exacerber la vulnérabilité sociale et environnementale, l'instabilité politique, l'insécurité alimentaire et les taux de pauvreté déjà élevés.
35. Les technologies et pratiques d'agroforesterie et de gestion durable des eaux, des sols et de la biodiversité devront permettre d'atténuer certains des effets des changements climatiques. Ces activités devraient ainsi prévenir les émissions de gaz à effet de serre avec un potentiel d'atténuation de -914 339 t CO₂-éq sur 20 ans, selon l'analyse du bilan carbone EX-ACT.

D. Soutenabilité de la dette

36. Selon l'analyse de la soutenabilité de la dette 2019 du Fonds monétaire international/Banque mondiale, le risque associé à la dette de la République démocratique du Congo est modéré, malgré un faible ratio de la dette au PIB. La dette extérieure représente 13,7% du PIB et a diminué depuis l'analyse du degré d'endettement tolérable (Cadre pour la soutenabilité de la dette 2015), tandis que la dette intérieure a progressé, passant de 3% en 2014 à 6,5% en 2018.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du programme

37. Le Ministère de l'agriculture sera le ministère de tutelle technique du PADRIR. La coordination et la gestion seront assurées par une UNCP dotée de l'autonomie de gestion administrative et financière et installée à Kinshasa. Celle-ci disposera de deux unités provinciales de coordination (UPC) à Kindu et à Mbuji Mayi. Des antennes relais des UPC seront installées dans des bassins de production ou à leur proximité.
38. Le Comité national de pilotage, présidé par le Secrétaire général du Ministère de l'agriculture, comprendra des représentants des différents ministères techniques clés, des ministres provinciaux de l'agriculture, des représentants d'OP et du secteur privé. Il se réunira au minimum deux fois par an pour approuver les plans de travail et budgets annuels (PTBA) du programme et sera appuyé par le comité technique de suivi interministériel des projets du FIDA. Un cadre de concertation et de coordination des activités des partenaires de mise en œuvre du programme sera

mis en place. Un comité provincial de suivi et de coordination présidé par le Ministre provincial de l'agriculture sera établi¹.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

39. Le système de gestion financière proposé a été évalué pour vérifier sa conformité aux exigences du FIDA. Le risque concernant ce domaine est jugé élevé. La gestion financière sera centralisée au niveau de l'UNCP. On recourra à des services d'assistance technique pour recruter du personnel suffisamment qualifié et expérimenté, et le former. Les plans comptables et modèles de rapports financiers des différents bailleurs seront harmonisés dans la mesure du possible. Des comptes bancaires distincts seront ouverts aux niveaux central et provincial, et un logiciel intégré de gestion comptable multibaillleur sera utilisé. Le manuel des procédures sera prêt à être adopté au démarrage. Des mesures d'audit renforcées seront adoptées, y inclus des services d'audit interne sous-traités à un prestataire de services qualifié. L'avis de non-objection du FIDA sera requis pour les contrats et/ou conventions avec des prestataires de services et/ou des structures étatiques; ces contrats seront fondés sur la performance et contiendront des clauses relatives à l'audit, ainsi qu'aux normes anticorruption du FIDA. L'UNCP soumettra des rapports financiers intermédiaires trimestriels. Les normes internationales de comptabilité et d'audit seront utilisées.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

40. Le PADRIR optera pour des actions fortes dès le démarrage du projet. Le suivi-évaluation servira les objectifs suivants: i) satisfaire les besoins de performance du programme; ii) contribuer à l'amélioration du suivi sectoriel par la tutelle; iii) promouvoir la transparence et la participation citoyenne par un suivi inclusif permettant aux bénéficiaires d'apprécier la performance de l'exécution.
41. Le personnel affecté au suivi-évaluation du projet et à la tutelle bénéficiera dès la première année du programme de formation certifiante PRIME du FIDA.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

42. Compte tenu des conditions agroécologiques de chaque province, le PADRIR mettra à l'échelle les bonnes pratiques pertinentes du PIRAM et du Programme d'appui aux pôles d'approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers et maraîchers, et les acquis et leçons du Programme de relance agricole dans la province de l'Équateur et du Programme de réhabilitation de l'agriculture dans le district de la Tshopo Province orientale: i) les activités relatives à l'organisation de la chaîne de valeur riz, manioc, maïs, maraîchage; ii) le mode de réhabilitation et d'entretien des pistes; iii) l'implication des agromultiplicateurs dans l'organisation de la filière semencière qui a permis au PIRAM d'améliorer les rendements et la production de riz, de maïs et de manioc; iv) les partenariats commerciaux avec les agro-industries et autres entreprises (minières) pouvant servir de garantie pour obtenir les prêts auprès des institutions financières; v) les partenariats producteurs et le secteur privé dans la production et la commercialisation des semences; vi) la valorisation des bas-fonds.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

43. Le plan de démarrage inclut: i) la mise en place de l'équipe de l'UNCP et des UPC, choisie sur une base concurrentielle, en ayant recours aux services d'un cabinet international; ii) la réalisation d'études de référence approfondies dans chaque province ciblée, y compris les études thématiques (études de marché, études des pistes, études des infrastructures éducatives et sanitaires, études d'évaluation des ressources en eaux souterraines); iii) la détermination des pistes et ouvrages de

¹ Le comité provincial de suivi et de coordination aura un rôle consultatif concernant les stratégies opérationnelles et les PTBA des UPC. L'administration provinciale du Ministère assurera des missions de suivi périodiques.

franchissement dans les bassins de production; iv) l'approbation par les autorités locales et le comité de pilotage du choix des bassins de production et des pistes à réhabiliter; v) l'élaboration du PTBA et du plan de passation des marchés de 18 mois; vi) la mise à jour du manuel de gestion administrative et financière, du manuel de suivi-évaluation; vii) la préparation des dossiers techniques pour l'acquisition des moyens logistiques indispensables au démarrage du programme.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

44. La supervision du PADRIR sera assurée directement par le FIDA à Kinshasa avec la participation de la partie nationale, à raison de deux missions par an ainsi que des missions d'appui ponctuelles au cas par cas. Un examen "interphase" sera organisé au second semestre de l'année 3 pour faire le point de l'avancement des travaux de désenclavement (composante 2) et sur les activités préparatoires de la composante 1. Cette mission se prononcera sur le passage à la phase 2 de plein régime en année 4².

V. Instruments et pouvoirs juridiques

45. Un accord de financement entre la République démocratique du Congo et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'Emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
46. La République démocratique du Congo est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
47. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

48. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République démocratique du Congo un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de vingt-six millions six cent quarante mille dollars des États-Unis (26 640 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République démocratique du Congo un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de neuf millions huit cent soixante mille dollars des États-Unis (9 860 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

² Cette décision se fera en fonction: i) de l'atteinte des objectifs fixés en termes de désenclavement routier; ii) des résultats des activités préparatoires de la composante 1. La revue interphase se prononcera également sur la validation des "bassins" et "sous-bassins" de production et des filières à développer durant la phase 2.

Accord de financement négocié:

Programme d'Appui au Développement Rural Inclusif et Résilient (PADRIR)

(Négociations conclues le 5 décembre 2019)

Prêt N°: _____

Don N°: _____

Nom du Programme: Programme d'Appui au Développement Rural Inclusif et Résilient (PADRIR) ("le Programme")

entre la République Démocratique du Congo ("l'Emprunteur")

et

Le Fonds international de Développement Agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU

- A)** QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt et un don à des conditions particulièrement favorables pour le financement du Programme décrit à l'Annexe 1 du présent accord;
- B)** QUE l'Emprunteur a sollicité et entend obtenir du Fonds International de Développement Agricole, du Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OFID) un prêt pour contribuer au financement du Programme aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord entre l'Emprunteur et le Fonds de l'OPEP;
- C)** QUE l'Emprunteur a sollicité et entend obtenir de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) un prêt pour contribuer au financement du Programme aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord entre l'Emprunteur et la BADEA;
- D)** QUE le Programme doit être exécuté selon les termes et conditions établis dans le présent Accord

ATTENDU QUE le prêt et le don du Fonds seront accordés à l'Emprunteur/Bénéficiaire conformément aux modalités et conditions établies dans le présent accord.

EN FOI DE QUOI, les parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Programme et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un prêt à des conditions particulièrement favorables et un don (le "Financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du prêt à des conditions particulièrement favorables est de vingt-six millions six-cent quarante mille dollars des États-Unis (26 640 000 USD).

2. Le montant du don est de neuf millions huit cent soixante mille dollars des États-Unis (9 860 000 USD).

3. Le prêt accordé à des conditions particulièrement favorables est exempt d'intérêts mais est assorti d'une commission de 1,54% l'an et d'un délai de remboursement de quarante (40) ans, dont un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le Principal du prêt sera remboursé à un taux de 4,5% du montant total du Principal par an à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année trente (30), et à un taux de 1% du montant total du Principal par an à partir de l'année trente et un (31) et jusqu'à l'année quarante (40).

4. La monnaie de paiement au titre du service des prêts est le dollar des États-Unis (USD).

5. L'exercice financier débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

6. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service des prêts sont exigibles le 15 mai et le 15 novembre.

7. L'Emprunteur/Bénéficiaire ouvre et tient un compte désigné au nom du Programme, pour recevoir les ressources du Fonds.

8. L'Emprunteur/Bénéficiaire ouvre et tient trois comptes d'opérations au nom du Programme pour le transfert des ressources au siège à la coordination nationale à Kinshasa et aux deux coordinations provinciales du Programme à Kindu (Province de Maniema) et à Mbuji-Mayi (Province de Kasai Oriental).

9. L'Emprunteur/Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Programme d'un montant estimé équivalent à quatorze million six cent quatre-vingt-quatorze mille dollars des États-Unis (14 694 000 USD) sous forme d'exonération des droits et taxes diverses grevant les travaux, les biens, et les services du Programme, et sous forme d'autres apports en nature, selon les procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur durant la mise œuvre du Programme.

Section C

1. L'agent principal du Programme est le Ministère en charge de l'agriculture (MINAGRI).

2. Les autres parties du Programme sont décrites dans la partie II de l'Annexe 1.

3. Un examen à mi-parcours sera effectué dans la troisième année de mise en œuvre conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme.

4. La date d'achèvement du Programme est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du financement sera six mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur. La date de clôture du financement désigne la date à laquelle les droits de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt et/ou du compte du don prennent fin, soit six mois après la date d'achèvement du Programme. Les dépenses doivent être faites pendant la période d'exécution du Programme, à l'exception des dépenses correspondant aux frais de clôture du Programme qui peuvent être faites entre la date d'achèvement du Programme et la date de clôture du prêt/don.

5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par la loi et les procédures en vigueur en République Démocratique du Congo dans la mesure où ils sont conformes aux Directives pour la passation des marchés relatifs au Programme du FIDA.

6. L'Emprunteur reconnaît que, dans le cadre de la politique de restructuration du FIDA, il est impératif que le présent Accord entre en vigueur dans les dix-huit mois suivant son approbation par le Conseil d'Administration.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Programme et l'Emprunteur mettra en œuvre et assurera sa propre administration et supervision du prêt, du don et du Programme.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables au premier décaissement et s'ajoutent à la condition prévue à la section 4.02 b. des Conditions générales:

- a) soumission du manuel détaillé d'exécution du Programme qui inclut des procédures administratives, financières et passation des marchés, et du premier plan de travail et budget annuel au Comité National de Pilotage (COPIL) et approbation par ce dernier;
- b) soumission du manuel détaillé d'exécution du Programme qui inclut des procédures administratives, financières et passation des marchés, et du premier plan de travail et budget annuel approuvé par le COPIL, avec la Non Objection du FIDA;
- c) le Coordonnateur, le Responsable Administratif et Financier, le Comptable, le responsable de la passation des marchés ont été sélectionnés par un cabinet international de recrutement et confirmés et/ou recrutés par le Gouvernement avec la non objection du FIDA; et
- d) le comité de pilotage et le Task Force ont été constitué par l'Emprunteur par arrêté interministériel et la composition a fait l'objet de la non objection du FIDA.

2. L'élément suivant est désigné comme un motif supplémentaire de suspension du présent accord:

- a) Le manuel détaillé d'exécution du Programme /ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable sur le Programme.

3. Le présent Accord est soumis à la ratification par le Parlement de l'Emprunteur/Bénéficiaire.

4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/le Bénéficiaire

Ministre des Finances de la République Démocratique du Congo
Boulevard du 30 Juin
Kinshasa-Gombe
République Démocratique du Congo

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds International de Développement Agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, [en date du _____], a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l’Emprunteur.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Sele YALAGHULI
Ministre des Finances

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. HOUNGBO
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Programme et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Programme

1. **Population cible.** Le programme bénéficiera à environ 15% de la population des bassins ciblés soit 2 464 000 personnes (410 667 ménages) grâce aux investissements dans les routes, les infrastructures sociales, les intrants agricoles et les services. Le programme contribuera également à l'amélioration de la situation économique de 56 800 ménages (330 800 personnes) en termes de revenus, de diversité alimentaire et nutritionnelle. Ces ménages sont des petits producteurs, regroupés ou non en organisations paysannes, et des micro entrepreneurs ruraux qui sont des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec handicap, des peuples autochtones et des personnes démobilisées. Ces groupes cibles correspondent aux critères du FIDA et sont pauvres et exposés à l'insécurité alimentaire en milieu rural.
2. **Zone d'intervention du Programme.** Le Programme sera mis en œuvre dans quatre provinces convenues avec Gouvernement: le Maniema, le Lomami, le Kasai Oriental et le Kasai Central. Elles ont toutes été confrontées à l'insécurité notamment la présence de plusieurs groupes armés occasionnant des déplacements internes et l'accroissement de la vulnérabilité des ruraux.
3. **Finalité.** La finalité du Programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration du revenu, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la résilience des bénéficiaires
4. **Objectifs.** L'objectif du Programme est de désenclaver les bassins de production et d'améliorer durablement la productivité et la compétitivité des chaînes de valeur de trois groupes de spéculations qui concourent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à la diversification des revenus dans les zones du Programme.
5. **Composantes.** Le Programme comporte les composantes suivantes: i) Appui à la production, commercialisation et structuration des filières résilientes au changement climatique; ii) Développement des infrastructures climato-résilientes; et iii) Gestion et coordination du programme.

Composante 1: Appui à la production, commercialisation et structuration des filières résilientes au changement climatique

6. Elle est structurée en quatre sous-composantes: i) intensification de la production et promotion des systèmes de cultures résilientes, ii) amélioration des activités post-récoltes et mise en marché des produits, iii) renforcement des capacités techniques des organisation paysannes/organisation paysanne faitière, des services étatiques et d'autres acteurs et iv) Appui et incitation au développement du secteur privé. La composante touchera directement 56.800 ménages, soit 330.800 personnes. Elle permettra de structurer entre 800 et 1 200 organisations paysannes et de les organiser en unions paysannes.
7. Trois groupes de cultures vivrières sont ciblées: i) le manioc, riz, maïs pour développer les chaînes de valeur; ii) l'arachide, le niébé et le soja pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle; et iii) maraichage, aquaculture, aviculture, apiculture, élevage pour la diversification des revenus.

Composante 2: Développement des infrastructures rurales climato- résilientes

8. Elle est structurée en trois sous-composantes: i) Réhabilitation des infrastructures de desserte agricole (1.530 km de routes, de ponts et dalots); ii) construction des infrastructures de marchés et d'énergie renouvelable (44 entrepôts, marchés des produits agricoles, hangars de transformation, micro centrales hydro-électriques et kits de panneaux solaires); et iii) Réhabilitation/construction des infrastructures sociales respectueuses de l'environnement (180 sources/forages/adduction d'eau potable, 68 centres de santé/hôpitaux, 35 centres nutritionnels, 70 écoles primaires et secondaires).

Composante 3: Gestion et Coordination du Programme

9. Elle couvre l'ensemble des activités relatives à la gestion axée sur les résultats (planification, la gestion administrative et financière, et passation des marchés ainsi que le suivi-évaluation, communication et partage des savoirs) et la coordination opérationnelle.

II. Dispositions relatives à l'exécution du Programme

10. **L'agent principal du Programme** est le Ministère en charge de l'Agriculture (MINAGRI).
11. Les autres parties du Programme sont le Ministère des Finances, le Ministère du Développement Rural comme partenaire stratégique, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique. Ces Ministères collaboreront activement dans la mise en œuvre du projet et siègent dans le COPIL et le TF.
12. **Comité de pilotage du Programme.** L'orientation et le pilotage seront assurés par le COPIL mis en place pour le Programme. Le COPIL se réunira au moins deux fois par an en session ordinaire ou par besoin et s'appuiera sur un TF interministériel qui sera mis en place pour les besoins du Programme.
13. L'Unité de Coordination Nationale (UCN) et les deux Unités de coordination provinciales (UCP), après sélection par un cabinet international, feront objet de l'avis de non objection du FIDA et seront nommées par arrêté interministériel.
14. **Unités de coordination et de gestion du Programme.** Le PADRIR sera exécuté par une Unité de Coordination Nationale (UCN) nommée par un arrêté interministériel. L'UCN bénéficiera d'une autonomie de gestion administrative et financière. Elle aura un rôle de coordination, de facilitation, d'élaboration de la stratégie générale, de passation des marchés, de programmation et de suivi évaluation et de suivi du flux financier. Elle sera basée à Kinshasa et disposera de deux Unités de Coordination Provinciales (UCP) qui seront installées à Kindu (provinces de Maniema et Lumani) et Mbuji-Mayi (provinces de Kasai Oriental et Kasai Central). Chaque UCP sera relayée par des antennes relais qui seront installées dans les bassins de production ou les agglomérations urbaines les plus proches.
15. **Partenariats stratégiques.** L'exécution de PADRIR reposera sur un dispositif d'appui à la mise en œuvre comprenant: i) la collaboration institutionnelle avec les services techniques de l'état (STE) et les gouvernements provinciaux; ii) le partenariat stratégique avec autres Programmes; et iii) les prestations axées sur la performance avec des opérateurs d'appui technique et des ONG. La liste des partenaires clés figure dans le document technique du Programme et pourra être adaptée au démarrage et pendant la mise en œuvre du Programme. Les partenariats stratégiques et opérationnels seront basés sur des contrats et des jalons de performance technique et financière.

16. **Personnel requis pour la phase de démarrage.** Le recrutement du personnel cadre sera effectué par voie compétitive à l'échelle nationale et selon des procédures compatibles avec celles du FIDA dans les meilleurs délais suite à la date d'entrée en vigueur du présent accord. Le processus de recrutement sera piloté par un Cabinet international. Le personnel sera lié au Programme par des contrats de performance annuels adossés à des indicateurs de résultats. Le personnel cadre est composé de:
- a) **Au niveau national:** Coordonnateur National (1), Responsable Administratif et Financier (1), Responsable National en Passation des Marchés (1), Responsable national en Programmation, Suivi et Evaluation (1), Comptable Principal (1); et
 - b) **Au niveau Provincial:** Coordonnateurs Provinciaux (2), Responsables de passation des marchés (2), Responsables développement agricole et chaînes de valeurs (2), Responsables des infrastructures rurales (2), Responsables suivi-évaluation, Responsable ciblage et gestion des savoirs (2), Comptables (2), Assistants Comptables (2).
17. Le recrutement du personnel du Programme et leur rémunération et le cas échéant la décision de mettre fin à leurs contrats de travail seront soumis à l'avis de non objection préalable du FIDA

III. Suivi et Evaluation

18. **Suivi et évaluation.** La supervision du PADRIR sera assurée directement par le Bureau FIDA à Kinshasa avec la participation de la partie nationale à raison de deux missions par an ainsi que des missions d'appui ponctuelles spécifiques en cas de besoin. Une revue "interphase" sera organisée au deuxième semestre de l'année 3 pour faire le point de l'avancement des travaux de désenclavement (composante 2) et sur les activités préparatoires de la composante 1. Cette mission se prononcera sur le passage à la phase 2 de plein régime en année 4. Une revue d'achèvement à la fin du Programme complètera les évaluations et fournira des éléments objectifs d'appréciation des résultats du Programme ainsi que les leçons apprises qui pourront bénéficier aux futures opérations sur les mêmes thématiques.
19. **Manuel détaillé d'exécution du Programme e.** Le Manuel détaillé d'exécution du Programme qui inclut les procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés acceptable pour le FIDA sera mis à jour au démarrage du programme et inclura, notamment: i) la coordination institutionnelle quotidienne du Programme; ii) le budget, les procédures de décaissement, de passation des marchés, de surveillance et d'évaluation, de gestion financière et de rapports; iii) les procédures de recrutement du personnel clé du Programme ou de toute assistance technique; iv) une description détaillée des modalités de mise en œuvre du Programme; et v) toutes autres procédures ou modalités administratives, financières ou techniques requises par le Programme.
20. **Approbation et Adoption.** Ce Programme de Manuel sera adressé au FIDA pour commentaire et approbation et sera adopté par l'Emprunteur tel qu'approuvé par le FIDA. Une copie sera communiquée au FIDA dans les meilleurs délais. L'Emprunteur devra exécuter le Programme conformément au Manuel et ne pourra le modifier, l'abroger, y déroger ou permettre de le modifier, de l'abroger ou d'y déroger sans l'accord écrit préalable du FIDA.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du Prêt et du Don.*

a) Le tableau ci-dessous indique par catégorie de dépense les montants admissibles au financement sur le paiement du Prêt et du Don, ainsi que la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt à des conditions particulièrement favorables (en USD)	Montant alloué au titre du Don (en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer hors contribution des bénéficiaires et hors contribution direct du gouvernement
I. Travaux	3 900 000	1 450 000	100% HT
II. Véhicules	420 000	150 000	100% HT
III. Equipements et matériels	4 450 000	1 650 000	100% HT
IV. Biens non durables	2 580 000	950 000	100% HT
V. Services	4 190 000	1 550 000	100% HT
VI. Consultations	3 170 000	1 170 000	100% HT
VII. Salaires et indemnités	4 360 000	1 610 000	100%
VIII. Fonctionnement	910 000	340 000	100% HT
Non alloué	2 660 000	990 000	
Total	26 640 000	9 860 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses relatives à la catégorie I -Travaux incluent les travaux de génie rural, de génie civil et tout autre travail d'aménagement hydro agricole, y inclus les routes, ponts chaussées, dalots et ouvrages de franchissement;
- ii) Les dépenses relatives à la catégorie II Véhicules incluent également l'achat de motos, vélos ou autre moyen de locomotion.
- iii) La catégorie III Equipements inclut les dépenses liées à l'acquisition de matériels et outils de production en faveur des bénéficiaires
- iv) Les dépenses de services de la catégorie V incluent les prestations de services et dépenses liées aux formations
- v) Les dépenses de consultations de la catégorie VI incluent également les dépenses liées aux études et celles des assistances techniques nationales et internationales.

2. Modalités d'audit

Le Programme recrutera un cabinet reconnu suivant les procédures du FIDA en matière d'audit, en qualité d'auditeur externe. Le programme rendra des rapports trimestriels au FIDA et mettra en place un comité d'audit qui se réunira trimestriellement pour permettre de gérer pro-activement les risques fiduciaires.

3. *Arrangements en matière de passation des marchés*

L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Programme sera régie par la loi et les procédures en vigueur de la République Démocratique du Congo dans la mesure où ils sont conformes aux Directives pour la passation des marchés du FIDA. Un plan de passation de marchés basé sur le plan du travail budget annuel (PTBA) sera élaboré chaque année et devra être approuvé par le COPIL et recevoir l'avis de non-objection du FIDA. Ce plan spécifiera, entre autres, la nature des acquisitions prévues, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, et l'échéancier.

4. *Avance de démarrage*

Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage encourus avant la satisfaction des Conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 300 000 USD et ne pourront être engagés qu'après le recrutement du coordinateur, le responsable administratif et financier, le responsable de passation des marchés et le comptable. L'avance de démarrage sera transférée sur le compte désigné du Programme et sera géré selon les procédures du FIDA. Le paiement de ce montant sera soumis à l'avis de non-objection du FIDA sur le budget détaillé des activités de démarrage présenté par l'Emprunteur/Bénéficiaire dès que possible après l'entrée en vigueur du présent Accord.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Programme:

1. *Recrutement du personnel*: L'Emprunteur/Bénéficiaire s'assurera que la sélection du personnel soit faite sur une base compétitive par voie d'appel à candidature à travers un processus géré par un cabinet international indépendant spécialisé en ressources humaines. La durée des contrats du personnel ne pourra en aucun cas excéder la durée du Programme et doit comporter une période probatoire d'un an au bout duquel le contrat d'un cadre non performant ne sera pas reconduite dans le respect des lois du travail de l'Emprunteur. Des évaluations de performances seront organisées annuellement. Dans le respect des lois du travail de l'Emprunteur, le résultat de ces évaluations conditionnera la poursuite ou la rupture des contrats de travail. Le recrutement du personnel ainsi que la décision de mettre fin à leurs fonctions ou de leur changer d'affectation se fera en consultation avec le FIDA et sera soumise à la non-objection de ce dernier. L'Emprunteur/Bénéficiaire encouragera les femmes à postuler aux postes de responsabilité à pourvoir dans le cadre du Programme.
2. Au plus tard un mois après transfert de l'avance de démarrage, le Programme acquerra et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les Programmes soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
3. *Planification, suivi et évaluation*. L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.
4. *Peuples autochtones*. L'Emprunteur/le Bénéficiaire veillera à ce que les préoccupations des peuples autochtones soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre du Programme et, à cette fin, veillera à ce que:
 - a) le Programme est exécuté conformément aux dispositions applicables de la législation nationale des peuples autochtones applicable;
 - b) les peuples autochtones] sont représentés de manière adéquate et équitable dans toute la planification et l'exécution locale des activités de Programme;
 - c) les droits des peuples autochtones sont dûment respectés;
 - d) les communautés autochtones participent au dialogue politique et à la gouvernance locale;
 - e) les termes des Déclarations, Pactes et/ou Conventions ratifiés par l'Emprunteur à ce sujet sont respectés;
 - f) le Programme ne comportera pas d'empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones.
5. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP)*. L'Emprunteur veillera à ce que le Programme soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA.

6. *Environnement et garanties sociales.* L'Emprunteur veille à ce que: a) toutes les activités du Programme soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l'Emprunteur; b) toutes les activités de Programme/Programme tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition forcée de terres ou réinstallation involontaire n'est requise dans le cadre du Programme/Programme. En cas d'acquisition de terres non prévue ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Programme, l'Emprunteur devra immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires; d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Programme; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans Programme; f) les mesures incluses dans le plan d'action pour l'égalité des sexes préparé pour le Programme sont entreprises et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre sont mises à disposition en temps utile; et g) toutes les mesures nécessaires et appropriées pour mettre en œuvre le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes afin de garantir que les femmes puissent participer et bénéficier équitablement du Programme sont dûment prises.
7. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Programme organisera une formation pour toute l'équipe du Programme ainsi que le COPIL et TF, sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption et enverra la preuve de la formation au Responsable des Finances pour République Démocratique du Congo auprès du FIDA.
8. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Programme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur. Cependant, l'Emprunteur s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Programme.
9. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au Programme doivent s'assurer que le Programme est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.
10. *Utilisation des véhicules et autres équipements du Programme.* L'Emprunteur doit s'assurer que:
 - a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Programme sont affectés à l'UCN ou les deux UCPs, aux antennes régionales et aux autres agents d'exécution pour la mise en œuvre du Programme;
 - b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Programme sont adaptés aux besoins du Programme; et
 - c) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Programme sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Programme.

Cadre logique

Chaîne Logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée Nombre des bénéficiaires indirects du programme dans les provinces du Maniema, Tanganyika, Lomami, Kasai Oriental et Kasai Central	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				Enquêtes de référence		Equipe UGP	La taille moyenne des ménages dans les zones du projet est fixée à 6 membres par ménage. Pour les 2000 jeunes bénéficiaires, la taille du ménage est considérée 1.
	Nombre total de personnes bénéficiant de services		1230000	2464000				
	Homme - Pourcentage (%)			40				
	Femme - Pourcentage (%)			60				
	Jeunes - Pourcentage (%)			35				
	1. a Nombre correspondant de ménages touchés					2		
	Ménages dirigés par une femme - Nombre			103083				
	Ménages - Nombre		206166	412333				
1. b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages								
Membres des ménages - nombre de personnes		1230000	2464000					
Objectif du projet Contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration de la sécurité alimentaires et nutritionnelles et de la résilience climatique	Nombre d'hommes et de femmes ayant amélioré la situation économique en termes de revenus (20%), de la diversité alimentaire (d une phase) et de la nutrition							Instabilité de la situation politique et économique - Soutien continu du gouvernement au projet
	Membres des ménages - nombre de personnes		150000	330800				
	Pourcentage d'hommes et de femmes dont la résilience s'est renforcée							
	Homme - Pourcentage (%)			40				
Femme - Pourcentage (%)			60					
Objectif de développement Améliorer durablement les conditions et infrastructures de base permettant d'accroître la productivité et la compétitivité des chaînes de valeur autour de 3 groupes de spéculations agricoles	Nombre de bénéficiaires ayant amélioré leur productivité de 50% relative aux chaînes de valeur identifiées							
	Bénéficiaires - Nombre	0	19880	56800				
	Rapport prix produits locaux/prix produits importés							
	Ratio produits locaux et importés - Ratio (%)	1.1	1	0.9				
1.2.8 Femmes déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire								
Pourcentage - Pourcentage (%)		20	50					

Effet direct L'intensification de la production et la promotion des systèmes de cultures résilientes sont atteintes	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production							Chocs climatiques, phytosanitaires et nuisibles détruisant les cultures
	Ménages dirigés par une femme - Nombre		4970	14200				
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef - Nombre		14910	42600				
	Ménages - Nombre		19880	56800				
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique							
	Ménages dirigés par une femme - Nombre		4970	14200				
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef- Nombre		14910	42600				
Ménages - Nombre		19880	56800					
Produit Accès durable aux semences sélectionnées, aux intrants, équipements et matériels agricoles adaptés	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				Rapports d'activité	Annuel	UGB et son unité provinciale	Disponibilité des entreprises qualifiées. Mobilisation des bénéficiaires
	Femme - nombre		11172	31920				
	Homme - nombre		7448	21280				
	Jeunes - nombre		6517	18620				
	Personnes autres que les jeunes - nombre		12103	34580				
	Personnes autochtones - nombre		931	2660				
	Personnes non autochtones - nombre		17689	50540				
	Producteurs ruraux - Nombre		18620	53200				
	Nombre de producteurs ayant accès durable aux semences							
	Total des producteurs ruraux - Nombre		18620	53200				
Nombre de filières semencières opérationnelles								
Filières semencières - Nombre		9	9					
Produit Promotion des techniques culturales respectueuses de l'environnement	% de ménages adoptant des pratiques résilientes au changement climatique et respectueuses de l'environnement							Disponibilité de services d'assistance compétents
	Ménages - Nombre		14896	45440				
	Ménages - Pourcentage (%)		35	80				
Effet direct Les capacités post-récoltes et de mise en marché des produits sont améliorées	% d'augmentation des quantités transformées respectant les normes de qualité							Qualifications des partenaires Vente à des prix rémunérateurs
	Taux de croissance des produits transformés - Pourcentage (%)		25	50				
Produit Les techniques innovantes de transformation durables sont disponibles	Nombre de personnes formées aux activités post-récolte et de transformation durables							Qualité des services rendus par les unités agroalimentaires partenaires
	Producteurs Ruraux - Nombre		19880	56800				
Produit	Nombre de partenariats commerciaux signés entre petits producteurs et opérateurs privés							Disponibilité et qualification des experts mobilisés

L'accès durable des producteurs et transformateurs au marché est amélioré	Nombre de contrats - Nombre		250	500				Existence d'un marché rémunérateur pour les secteurs cibles
Effet direct Renforcement des capacités techniques des OP/OPF et des services étatiques et d'autres acteurs	2.2.4 Membres des organisations de producteurs ruraux soutenus, déclarant la fourniture par leur organisation de services nouveaux ou améliorés				Rapport d'activités	Annuel	UGB et son unité provinciale; services d'appui	
	Nombre de membres des organisations de producteurs - Nombre		640	768				
	Taille des organisations de producteurs – Nombre de personnes		16000	19200				
	Homme - nombre		3840	7680				
	Femme - nombre		5760	11520				
	Personnes autochtones - nombre		480	960				
	Personnes non-autochtones - nombre		9120	18240				
Produit Les capacités techniques des OP/OPF sont renforcées	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues							
	Organisations de producteurs ruraux soutenues - Nombre		640	768				
	Tailles des organisations de producteurs - nombre de personnes		16000	19200				
Produit Les capacités techniques des services publics nationaux et provinciaux sont renforcées	Niveau de satisfaction des producteurs utilisateurs des services publics							
	Taux de satisfaction - Pourcentage (%)		35	80				
Effet direct Les infrastructures de desserte agricole, de marché, d'énergie renouvelable et sociales sont disponibles en bon état, et accessibles	2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés, aux installations de traitement et de stockage							
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés - Pourcentage (%)		143733	410666				
	Taille des ménages – Nombre de personnes							
	Ménages dirigés par une femme - Nombre							
	Ménages autres que ceux ayant une femme comme chef - Nombre							
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés - Nombre							

	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation - Nombre						
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage - Nombre						
Produit Les pistes rurales et ouvrages d'arts prioritaires sont réhabilités	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées						Disponibilité des entreprises qualifiées
	Longueur des routes - Longueur (km)		1040	1530			
	Organisations - Nombre		104	153			
Produit Les infrastructures de marchés sont réhabilitées et/ou construites	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état						
	Installations de commercialisation construites ou remises en état - Nombre		16	16			
	Installations de transformation construites ou remises en état - Nombre		10	35			
	Installations de stockage construites ou remises en état - Nombre		10	35			
Produit Les infrastructures d'énergie renouvelable sont installées	Nombre d'infrastructures d'énergie réhabilitées et/ou construites						
	Petite énergie solaire ou hydroélectrique - Nombre		5	14			
Effet direct Les infrastructures sociales respectueuses de l'environnement sont disponibles	Nombre de ménages avec accès aux infrastructures sociales (écoles; centres de santé; infrastructures d'eau)						
	Nombre de ménages avec accès aux infrastructures sociales - Nombre		10500	30000			
Produit Les infrastructures d'accès à l'eau potable sont disponibles	Nombre d'infrastructures d'accès à l'eau potable aménagées						
	Forages et sources d'eau potable à construire – Nombre		120	180			
Produit Les infrastructures de santé sont réhabilitées	Nombre d'infrastructures de santé aménagées						
	Centres de santé réhabilités et construits - Nombre		35	68			
Produit Les infrastructures scolaires sont réhabilitées	Nombre d'infrastructures scolaires aménagées						
	Écoles primaires et secondaires réhabilitées/construites - Nombre		35	70			
Produit Les centres nutritionnels sont construits	Centres de nutrition, éducation et approvisionnement						
	Centre - Nombre		35	35			